



Bulletin
municipal

n°10



BATS



Année 2024

Que s'est-il passé en 2023 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, Batsois,

Notre village continue dans sa belle dynamique grâce à vous et à nos associations. Que 2024 soit du même acabit.

Espérons que notre lotissement Lahitte prospère malgré une conjoncture pas toujours favorable.

Pour ce qui est de la communauté de communes, de grands chantiers sont en cours, notamment le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui devrait voir le jour.

Continuons ensemble, que vive BATS

Jean-Marc DUPOUY



Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Maire : DUPOUY Jean-Marc, retraité

1er adjoint : MARTINET Paula, agent technique

En charge de la préparation du budget, de la gestion des affaires courantes, de la gestion de l'agent communal, des espaces verts et du suivi des bâtiments communaux (école, église, hall).

2ème adjointe : MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

Déléguée aux finances, en charge de la préparation du budget, du suivi des bâtiments communaux (hangar communal, hall), du contrôle des locaux et de la gestion des baux communaux.

3ème adjoint : DEDEBAN François, psychologue de l'Education Nationale

En charge de la préparation du budget, de la gestion des mesures relatives à la voirie (signalisation, entretien et défaut des ouvrages publics situés sur la commune) et du suivi des marchés publics.

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DUMARTIN Laurent, auditeur technique en méthanisation

DUYTSCHÉ Gérard, retraité de la gendarmerie

LESPIAU Karine, comptable

VIDOT Joël, artisan boulanger-pâtissier

Les séances du conseil municipal sont publiques.

Votre commune

Sommaire

3

Votre commune	Le conseil municipal	p. 2	Les associations	Le comité des fêtes	p. 15
	La mairie	p. 3		TBC Secours mutuel	p. 16
	Les décisions du conseil municipal	p. 4		ACCA Énergie batsoise	p. 17
	Le budget	p. 5		Association diocésaine Annathie Passion Association cyclotourisme Bats	p. 18
La vie de la commune	Démographie Le lotissement Lahitte	p. 7	Pêle-mêle	Artisans, commerçants... Civisme et tri sélectif	p. 19
	Les travaux à l'école	p. 8		Déchets verts : un broyeur en prêt	p. 20
	La voirie Échange de terrain	p. 9		Idées reçues sur le tri et le recyclage	p. 21
	Et aussi...	p. 10		Carte d'identité et passeport Inventaire participatif... Don de sang	p. 22
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire	p. 11		Cadastre solaire CAUE des Landes	p. 23
	SIETOM	p. 12		C'était il y a 100 ans... en 1923 L'école de notre village : toute une histoire !	p. 24

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 8h30-12h30
Mercredi : 8h30-12h30
Jeudi : 8h30-12h30
Vendredi : 8h30-12h30

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS
Téléphone : 05.58.79.18.71
E-mail : mairie.bats@orange.fr
Employés communaux :
Secrétariat : CHAMBON RANGO Catia
Services techniques : LACOMBE Laurent



Les décisions du conseil municipal

<p>4</p> <p>30 Janvier</p>	<p>1. Lotissement Lahitte : Adoption de la dénomination de la voirie du lotissement : « Lotissement Lahitte ».</p> <p>2. Création d'un emploi permanent à temps non complet de 20h / semaine d'adjoint administratif chargé des fonctions de secrétaire de mairie.</p>
<p>21 Février</p>	<p>3. Validation des devis relatifs aux travaux de réfection de l'école pour un montant total de 56.280,68 € HT soit 67.536,89 € TTC.</p> <p>4. Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes 2023.</p> <p>5. Demande de subvention au titre de la DETR 2023</p> <p>6. Demande de subvention du Pays Adour Chalosse Tursan au titre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) 2023.</p> <p>7. Demande de subvention de la Communauté de Communes Chalosse Tursan au titre du fonds de concours aux communes 2023.</p> <p>8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à Mme Monique BRETHERS afin de rembourser la somme restant à sa charge après les travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal qu'elle occupe.</p>
<p>20 Mars</p>	<p>9. Approbation du Compte de gestion 2022 de la commune et du lotissement Lahitte.</p> <p>10. Approbation du compte de gestion de dissolution 2022 du lotissement du Jeppe</p> <p>11. Approbation du Compte administratif 2022 – Commune de Bats.</p> <p>12. Approbation du Compte administratif 2022 et affectation des résultats – Lotissement Lahitte.</p> <p>13. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 14h / semaine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour la période du 28 mars au 28 avril 2023 dans le service de secrétaire de mairie.</p>
<p>13 Avril</p>	<p>14. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2023.</p> <p>15. Modification des indemnités des élus : Maire : 713,81 € (887,93 € avant la modification), Adjoints : 282,75 € (344,73 € avant la modification).</p> <p>16. Vote des taux des taxes directes locales 2023 (maintien des taux appliqués)</p> <p>17. Décision de la vente d'une partie de la parcelle ZB 939 d'une contenance de 0 ha 1 a 95 ca à M. Lanet Eric moyennant le prix de 10 € / m2.</p> <p>18. Vote du budget primitif 2023 – Commune de Bats.</p> <p>19. Vote du budget primitif 2023 – Lotissement de Lahitte.</p> <p>20. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 20h / semaine d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2023 dans le service de secrétaire de mairie.</p>
<p>9 Juin</p>	<p>21. Approbation du PV du vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.</p> <p>22. Échange vente du terrain communal ZB 939 : M. Lanet cède à la commune les parcelles ZB 937 et ZB 938 d'une contenance de 160 m2, la commune rétrocède une partie d'une emprise équivalente à 160 m2 de la parcelle ZB 939 (d'une contenance de 355 m2), reste à la charge de M. Lanet l'achat de la différence d'une contenance de 195 m2 au prix de 10 € / m2.</p> <p>23. Approbation de la délibération modificative d'écriture comptable pour l'emprunt éclairage public (SYDEC).</p> <p>24. Approbation de la délibération modificative N°1 afin de rééquilibrer le budget du compte administratif 2022 – Commune de Bats.</p> <p>25. Désignation des référents déontologues élus (M. Pierre LARROUMEC, magistrat honoraire et M. Alain PARIENTE, professeur d'université en finances publiques) et adhésion au service facultatif de référent déontologue élu local ouvert aux collectivités par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.</p>
<p>25 Septembre</p>	<p>26. Adhésion au service de remplacement organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.</p> <p>27. Adhésion au service « secrétariat de mairie itinérant » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.</p> <p>28. Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan.</p>
<p>27 Novembre</p>	<p>29. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 20h / semaine de rédacteur principal de 1^{ère} classe. L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de secrétaire de mairie.</p> <p>30. Désignation des membres du conseil municipal siégeant à la Commission de Contrôle des listes électorales.</p>

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties, on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

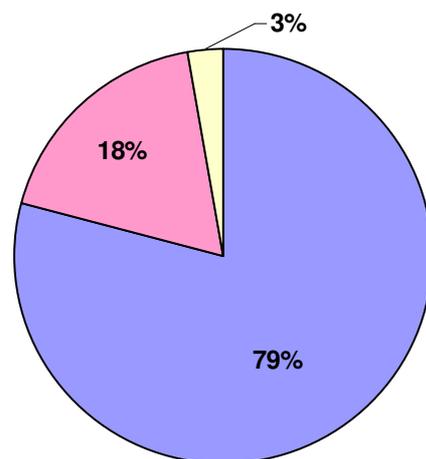
Nous présentons donc ici :

- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Les recettes d'investissement

Excédents budgétaires	192.337,68 € *	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Subventions	43.706,23 €	Pour les travaux réalisés à l'école en 2023, la commune a perçu plusieurs subvention (la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, le CRTE et le fonds de concours de la communauté de communes). Détails en page 8
Remboursement de TVA et Taxe d'aménagement	6.650,08 €	La commune a perçu 3.477,25 € de remboursement de TVA sur les investissements réalisés en 2021. La taxe d'aménagement 2023 est de 3.172,83 €



* Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2023 :

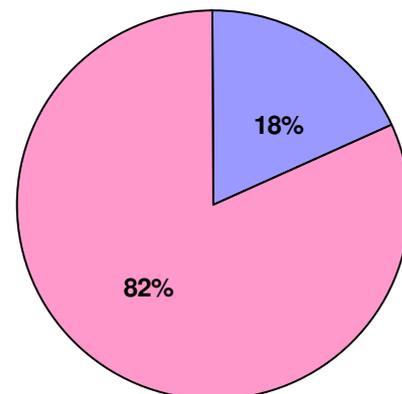
L'excédent budgétaire progresse de 31.301,90 € par rapport à la clôture budgétaire 2022.

Cette « épargne » est à prendre avec précaution. En effet, afin de financer les investissements relatifs à l'aménagement du lotissement Lahitte, la municipalité avait fait le choix de contracter un prêt relais de 235.000 € sur 3 ans.

Si d'ici la fin de ces 3 ans, la vente des lots ne permet pas le remboursement du capital emprunté, la municipalité souhaite se dégager des marges de manœuvre financières suffisantes pour faire face au besoin de financement du remboursement de cet emprunt.

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	13.825,42 €	Cela correspond au remboursement 2023 du capital emprunté
Travaux et achats *	61.902,60 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.



* Les travaux d'investissement à l'école réalisés en 2023 ont coûté 61.452,60 €. Un parc à vélo a été installé à l'arrêt de bus des collégiens et lycéens pour 450 €

Zoom sur les emprunts de la commune en 2023 :

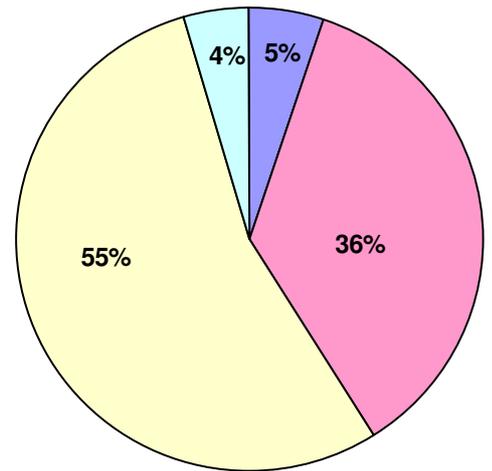
Pour l'embellissement du bourg, la commune a remboursé 11.190,22 € de capital et 1.099,94 € d'intérêts (reste 2 années à 3,44%).

Pour le renforcement électrique et l'éclairage public de la route du Tursan, la commune a remboursé 1.743,13 € de capital et 291,00 € d'intérêts (emprunt réalisé auprès du Sydec qui arrivera à échéance en 2029).

Pour le passage en LED de l'éclairage public du bourg, la commune a remboursé 892,07 € de capital et 81,99 € d'intérêts (emprunt réalisé auprès du Sydec qui arrivera à échéance en 2036)

Les recettes de fonctionnement

Loyers	12.420,57 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations*	99.398,62 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune.
Impôts et taxes	133.093,76 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 90.239 € à la commune en 2023.
Autres**	8.257,99 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....

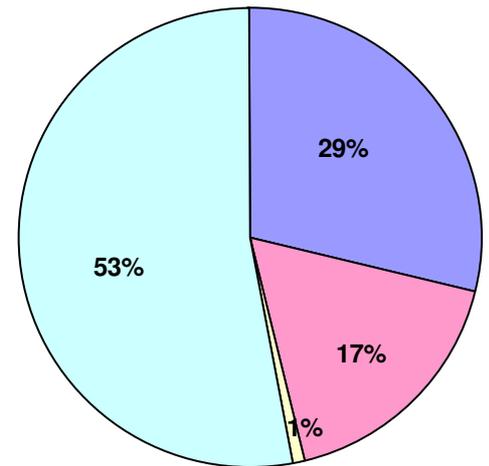


*Les dotations augmentent par rapport à 2022 car la commune est désormais éligible à une dotation supplémentaire sur des critères notamment liés aux revenus des ménages de la commune

** Dont 3.663,73 € de vente de bois (Cf. page 10)

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	56.590,47 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies, certains travaux...
Personnels	29.833,56 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1.275,00 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	105.281,63 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* En 2023, les travaux concernaient la remise aux normes des blocs sécurité du hall (996,54 €), les réparations de la chambre froide (500,54 €), la réparation du moteur des cloches de l'église (298,02 €), une partie des travaux de l'école (6.421,53 €), la mise en sécurité des portes des loges des arènes et les travaux de peinture des arènes (755,77 €). Cf. La vie de la commune.

** Indemnités des élus (23.379,72 €), contribution au SDIS (pompiers : 5.034,12 €), contribution au syndicat mixte scolaire (65.924,60 €).

Au final le budget de fonctionnement 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 44.395,39 €

Les subventions 2023 aux associations :

Tursan Basket Chalosse : 3.060 € / ADMR : 600 € / Amicale des aînés ruraux : 150 € /

Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie



Ils sont nés en 2023

- ↘ DAUGA Gabin, Jean, né le 07/04/2023
- ↘ LASSEPT Vaïana, Christiane, née le 17/07/2023
- ↘ GUILLERAULT OLIVEIRA Elio, Sébastien, Armando, né le 04/09/2023
- ↘ TOQUET Mattia, José, né le 10/10/2023

Ils ont emménagé à Bats en 2023



- ↘ Famille BONARD, 233 route de Vielle-Tursan
- ↘ Famille DAROUSSAT, 24 route des Bachettes
- ↘ Familles DUMARTIN - BAQUE, 489 quartier des Bidalons
- ↘ Famille GEOFFROY BERROU, 201 route du Tursan
- ↘ Famille NELSON DALLAU, 126 route du Tursan
- ↘ Famille RANCHAIN, 230 route de Vielle-Tursan

Ils se sont dit « oui » en 2022



- ↘ DIONE Eric et
DUPOUY Lucie.....le 29/04/2023
- ↘ DURET Quentin et
ELIE Élise, Claudine, Jocelyne.....le 29/07/2023
- ↘ NASSEAU Gérald et
BOURCIER Elsa.....le 05/08/2023

Il nous a quitté en 2023



- ↘ DESPONS Jacques, Lucienle 05/04/2023
- ↘ LAMAIGNERE Jean Juin 2023

Le lotissement Lahitte



En 2023, la commune a vendu le lot N°6 du lotissement Lahitte (en rose sur le plan) au prix de 37 € / m².

La famille Lafargue a ainsi pu démarrer les travaux de construction de leur future maison d'habitation.

Afin de promouvoir la vente de terrains, la municipalité travaille également à la contractualisation d'un partenariat avec un agent immobilier. En effet, le conseil municipal a souhaité anticiper les conséquences de la conjoncture immobilière avec la difficulté d'accès aux crédits immobiliers.

Les travaux à l'école



La rénovation de l'école a débuté en 2020. Une première tranche de travaux avait permis de réparer la toiture, créer un nouveau caniveau et de mettre aux normes les systèmes d'ouverture des portes.

8

En 2021, l'étanchéité avait été améliorée et des volets roulants électriques ainsi qu'un portique à l'entrée de la garderie avaient été installés. L'an passé, des blocs de secours et l'alarme incendie avaient été changés, le terre-plein de la devanture avait été bâché et la porte d'entrée de la garderie avait été réparée.

En 2023, un projet global de réfection de la salle de classe et de la garderie a été mis en œuvre.

Dès le mois d'avril, un nouveau système de chauffage (chauffage et climatisation) a été installé (11.952,00 € TTC). Les autres travaux ont été effectués pendant les vacances d'été.



Les plafonds de la salle de classe ont été changés (2.043,84 € TTC). L'éclairage a été refait pour passer en éclairage LED (6.342,43 € TTC). Une chape a été coulée dans la salle de classe (4.299,12 € TTC). Le sous-bassement du sol de la garderie a été retravaillé (918 € TTC). Des portes ont été réparées (1.719,65 € TTC), les fenêtres de la garderie, les portes extérieures de la cantine et de l'entrée ont été changées, des stores occultants ont été installés à la garderie (11.698,44 € TTC). Les sols de la garderie et de la salle de classe ont été changés (26.664,55 € TTC). Enfin, à terme, l'école sera dotée d'un Tableau Blanc Interactif (2.225,93 € TTC).



En 2023, les travaux réalisés représentent un total de 67.863,96 € TTC.

A l'heure actuelle, tous ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 35.789,31 € (soit 52,74 % du budget) : 5.187,91 € au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Conseil Départemental des Landes ; 5.000 € au titre du fonds de concours de la communauté de communes Chalosse-Tursan, et 25.598,40 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. A terme, la commune percevra également le fonds de Compensation pour la TVA dont nous ne pouvons pas encore connaître le montant exact.

Les 32.074,65 € restants (47,26 % du budget) ont été financés sur les fonds propres de la commune, sans recours à l'emprunt.

La voirie

Les travaux d'entretien de la voirie en 2023 :

En 2023, le programme voirie de la communauté de communes Chalosse-Tursan a permis de traiter l'enfoncement route de Peyroulet. Le chemin de Mounet et la route des jardins ont bénéficié du programme de réfection des bandes de roulement. Depuis 2020, en plus de l'entretien régulier, les revêtements de la route du moulin, du chemin Pelet, de la route d'Urgons, de la route des jardins et du chemin Mounet ont pu être refaits. En 2024, il est prévu la réfection de la route de Capurgue et de la partie la plus abîmée de la route de l'Arriou.



Sécurité routière :

Afin de garantir une bonne manœuvre du bus scolaire, un marquage au sol a été effectué sur le parking de l'école.

Une place de parking dédiée aux détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion a été marquée à l'entrée du hall polyvalent.

Au niveau de la côte de l'Arriou, un travail de sécurité routière devrait débuter en 2024 par l'analyse des vitesses des véhicules.

Toujours en 2024,

la règle de priorité du croisement de la D446 et de la route des Bachettes

changera : les véhicules arrivant de la route des Bachettes devront marquer un « Stop »

Bas côtés :

Comme chaque année, deux opérations de fauchage ont eu lieu sur l'ensemble de la commune. L'une en mai-juin, l'autre en septembre-octobre pour un montant de 1.620 € T.T.C.

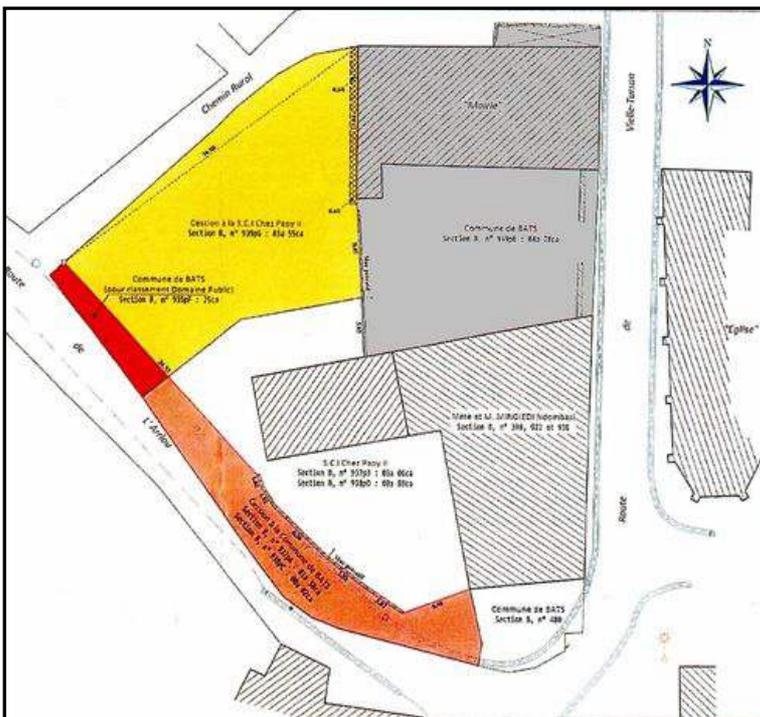
L'entretien des fossés de la route de Capurgue a été effectué pour un montant de 432 € T.T.C.



9



Échange de terrain



Historiquement, une partie de la route de l'Arriou a été faite sur une parcelle privée (en rouge clair sur le plan) et sur une partie d'une parcelle dont la commune est propriétaire (en rouge vif sur le plan).

Afin de régulariser la situation, la parcelle ZA 339 a été redécoupée en 3 parties : le sol de la mairie et de la place (en gris sur le plan), les jardins en contre-bas de cette place (en jaune sur le plan) et le sol de la route (en rouge foncé).

La commune reste propriétaire de la zone rouge foncée qui passera dans le domaine public.

La zone rouge clair (1a60ca) dont est propriétaire la SCI « Chez papy II » a été échangée avec une partie de la zone jaune de la même superficie. Le reste de la zone jaune (1a95ca) a été vendu à M. Lanet (SCI Chez papy II) au prix de 10 € / m².

Les frais de bornage et de notaire ont été pris en charge par l'acquéreur.

Et aussi...



Une mise aux normes des arènes :

Comme chaque année, pour les fêtes, quelques travaux d'entretien des arènes ont été aussi effectués. Mais cette année, après un incident aux arènes de St-Loubouer (une vache s'est échappée de sa loge), les normes de sécurité des loges ont été revues. Désormais, deux loquets sont installés sur les portes des loges. Ces travaux ont été effectués pour 755,77 € T.T.C.

Quelques réparations au hall :

La chambre froide des cuisines du hall a été réparée pour 500,54 € TTC. Les blocs de sécurité ont été remis aux normes pour 996,54 € TTC. La machine à glaçons a été réparée (140,99 € TTC).

10

Installation d'un nouveau parc à vélo :

Le parc à vélo installé à l'arrêt de bus des collégiens et lycéens a été dérobé. Un nouveau parc à vélo a été installé pour un montant de 450 € T.T.TC.



Réparation d'un moteur des cloches de l'église :

Comme tous les ans, le fonctionnement des moteurs qui permettent d'actionner les cloches est contrôlé par une entreprise spécialisée. A l'issue du contrôle, il est apparu qu'un des moteurs était défaillant. Il a donc été réparé (298,02 € T.T.C.).

Bois communaux :

La forêt communale composée du bois des « Caoubouns » et du bois de « Labachette » (Compagnon) est gérée en partenariat avec l'ONF suivant « l'aménagement forestier » (Cf. bulletin municipal 2023).

En 2023, la vente de bois « énergie » a rapporté 3.663,73 €. Les « frais de gardiennage » (reversés à l'ONF) ont été de 324,69 €.



Application Intramuros :

Depuis février 2022, vous pouvez accéder aux actualités de la commune en téléchargeant gratuitement l'application « IntraMuros » sur votre smartphone.

A l'heure actuelle, 274 smartphones sont abonnés à la page de Bats qui permet d'accéder aux informations importantes de la commune, des associations de la commune, aux alertes météo ou autres urgences.

Nous vous invitons à installer cette application pour ne rien rater des informations importantes. Pour s'abonner à notre page, il suffit d'écrire « Bats » dans la barre « Commune ou département » et de cliquer sur « Bats ».



IntraMuros

Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

Départ à la retraite de Maryse LENDRESSE

En 2023, Maryse LENDRESSE a fait valoir ses droits à la retraite. Le comité syndical du syndicat mixte scolaire tenait à lui témoigner toute sa gratitude pour les années au cours desquelles elle a contribué à l'accueil de nombreuses générations d'enfants.

C'est en 1989 que Maryse a été recrutée au sein du syndicat mixte. Cette année-là, Vielle-Tursan ne faisait pas encore partie du regroupement. Monique Lubin le présidait, Jean-Pierre St-Genez était le maire d'Aubagnan et Roland Jouguet celui de Bats.

A ses débuts, Maryse a fait aussi office de cantinière. Elle allait récupérer les repas à Hagetmau. Plus tard, l'EHPAD de Geaune a assuré la préparation des repas, en liaison « chaude », comme aujourd'hui.

Recrutée en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM), Maryse était chargée d'assister l'enseignante de la classe, Mme Marsan (jusqu'en septembre 2003) puis Mme Finana, toujours en poste. Spécificité des « ATSEM », Maryse a travaillé sous une double hiérarchie : fonctionnelle (celle du directeur d'école) et directe (celle du président du syndicat mixte scolaire).

En 1994, Maryse a assisté aux travaux de modernisation de l'école de Bats : ravalement, chauffage, isolation, menuiseries.

En 1999, Vielle-Tursan rejoignait le regroupement et Maryse participait à l'accueil des petits vieillois.

Dernier changement : en 2014, la réorganisation des rythmes scolaires avec la création des T.A.P. l'amenait à prendre en charge des activités périscolaires.

Ainsi au fil de sa carrière, Maryse a été le témoin actif des nombreux changements qui ont touché l'école.

En plus des animateurs, Maryse a travaillé avec 10 collègues agents : Emma Dupouy, Cécile Lafosse, Sandrine Darracq, Myriam Tellechea, Rolande Bourg, Laurence Dumartin, Paula Martinet, Myriam Bacqueyrisse, Jessica De Amorim et Nicole Hennebique.

Elle aura connu 9 maires différents : M. Jouguet, Dutoya et Dupouy à Bats ; Mme Darracq et M. Laborde à Vielle-Tursan ; M. St Genez, Mmes Lubin et Fradin et M. Darthos à Aubagnan.

Pour toutes ces années de travail au service de l'éducation des enfants, nous tenons à remercier Maryse.
Les présidents du Syndicat mixte scolaire du RPI Aubagnan-Bats-Vielle-Tursan.

Pour payer vos factures, optez pour le prélèvement automatique

**Optez pour le
PRELEVEMENT
AUTOMATIQUE !**



Le syndicat mixte scolaire du RPI Aubagnan-Bats-Vielle-Tursan permet aux familles de régler les factures de cantine et de garderie directement par un prélèvement automatique. Pour cela, vous pouvez contacter le secrétariat par mail à l'adresse : sivu.rpi.abv40@orange.fr

Pour adhérer au prélèvement automatique, il vous faudra :

- Indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) de l'enfant ou des enfants concernés ;
- Indiquer le nom et prénom du redevable qui règlera la facture ;
- Joindre un R.I.B.



La tribune du SIETOM

Pour tout savoir
sur vos déchets !



EDITO

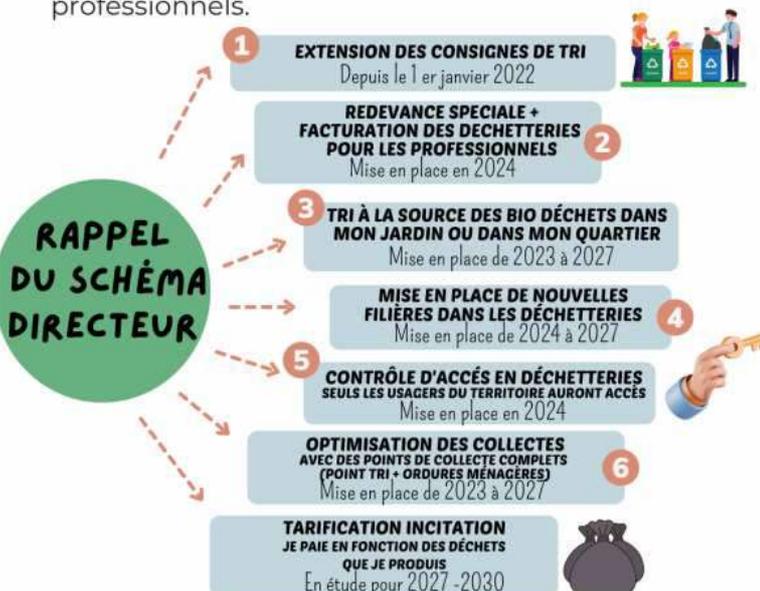
Une ambition mesurée

Le SIETOM s'est fixé des objectifs ambitieux pour réformer les services. Ainsi, de nouveaux défis s'offrent à nous pour fertiliser les premières graines semées il y a quelques mois.

En 2022, nous avons mis en place l'extension des consignes de tri pour recycler plus d'emballages et vous êtes nombreux à avoir pris de nouvelles habitudes. Je vous remercie de votre engagement qui contribue à préserver nos ressources.

En 2024, nous allons poursuivre cette dynamique en mettant en place une redevance spéciale pour les producteurs non ménagers. Cette contribution permettra de facturer ces derniers selon le service rendu et le volume de déchets produits. Elle évite au contribuable de payer pour des déchets de professionnels et d'administration.

Dans le même temps, nous allons équiper l'ensemble de nos déchetteries d'un contrôle d'accès pour borner le service aux seuls usagers du SIETOM et limiter les venues des professionnels.



Par ailleurs, afin de limiter la présence des restes alimentaires et les déchets verts dans nos poubelles d'ordures ménagères, le SIETOM poursuit son engagement auprès des usagers du territoire en les équipant de composteurs et de bioseaux. Pour les personnes qui vivent en appartement, en immeuble, avec des espaces extérieurs limités, une réflexion est en cours avec les élus de leurs communes, afin de positionner des sites de compostage collectifs dans des quartiers et/ou en pied de résidence.

Enfin, dans les prochaines années, nous allons revoir notre schéma de collecte. Le temps des bacs dispersés dans nos campagnes est révolu et des conteneurs plus volumineux seront regroupés à des points tri plus nombreux. Ce dispositif permettra, à terme, d'instaurer une redevance incitative avec une part variable. Ainsi, le montant de la taxe des ordures ménagères tiendra compte du volume de déchets jetés.

Toutes ces mesures ouvrent la voie sur un nouveau chapitre.

Elles ne doivent pas non plus occulter deux échéances importantes qui nous obligent et que je vous rappelle :

- le décret « socle commun » qui devrait interdire dès 2027 la valorisation de notre compost normé jusqu'ici vertueux et remettra donc en cause notre mode d'exploitation (usine de Caupenne),
- la fin d'exploitation de notre centre d'enfouissement prévue en 2027 et repoussée à 2030 (au-delà, plus aucun déchet ne pourra être enfoui à Caupenne).

Je remercie et félicite vos 121 délégués et tous les agents du Sietom qui veillent à mes côtés à l'évolution et l'efficacité de notre service public tout en suivant les fortes contraintes financières et réglementaires. A chaque conseil syndical, nous déployons avec confiance notre schéma directeur.

Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM



DÉCHETTERIES MODERNISATION DU SERVICE

L'ACCÈS EST SOUMIS À L'UTILISATION D'UN BADGE



**POUR LES PARTICULIERS ET
LES PROFESSIONNELS,**

[HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.ECOCITO.COM](https://sietomdechalosse.ecocito.com)

13



Comment obtenir mon badge ?

• J'AI UNE ADRESSE MAIL

WWW.



JE ME DIRIGE SUR LE SITE DE ECOCITO ET JE REMPLIS LE FORMULAIRE EN LIGNE

[HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.ECOCITO.COM](https://sietomdechalosse.ecocito.com)



APRÈS VALIDATION, JE RÉCUPÈRE MON E-BADGE SUR MON COMPTE

• JE N'AI PAS D'ADRESSE MAIL



JE RETIRE UN FORMULAIRE PAPIER DE DEMANDE EN MAIRIE OU EN DÉCHETTERIE



JE ME RENDS SUR UNE PERMANENCE DANS LES MAIRIES RÉFÉRENCÉES (VOIR AU DOS) EN PRÉSENCE D'UN AGENT DU SIETOM. JE PENSE À ME MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS.



DANS LES DEUX SITUATIONS, APRÈS VALIDATION, JE REÇOIS MON BADGE PAR COURRIER DANS LE MOIS QUI SUIT.



RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR

LE CONTRÔLE ACCÈS : WWW.SIETOMDECHALOSSE.FR



05 58 98 57 57



contact@sietomdechalosse.fr



Facebook/Linkedin
Youtube/Intramuros

Retrouvez
toutes les infos
concernant
les déchetteries





DANS LES POINTS TRI

Tous les papiers et les emballages sont déposés

Retrouvez tous nos points de collecte sur notre site internet

VIDÉS MAIS NON LAVÉS **SÉPARÉS** LES UNS DES AUTRES **APLATIS** POUR GAGNER DE LA PLACE

EMBALLAGES EN VERRE

En cas de doute, rendez-vous sur citeo.guidedutri.fr

EMBALLAGES PLASTIQUES / MÉTALLIQUES ET BRIQUES ALIMENTAIRES

PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON

14

DANS LE CONTENEUR D'ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé de 50 litres

Vaisselle cassée, couches bébés, coton...

PENSEZ plutôt à composter

Demandez un composteur gratuit via notre site internet

DANS LE CONTENEUR TEXTILE

Textiles propres et secs, chaussures attachées par paire, en sac de 30 litres fermé

EN DÉCHETTERIES

CONSEILS ET CONSIGNES DE DÉPÔT

- Trier ses déchets avant de venir
- Venir accompagné dans le cas d'objets lourds à décharger
- Respecter l'agent valoriste et les consignes données

Recyclez vos ampoules usagées en magasins et déchèteries.

Trouvez votre bac

Piles et petites batteries

LIEUX ET CONSIGNES

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet



Les associations

Le comité des fêtes

Une équipe stable avec quelques recrues :

A la tête de notre association, le couple de présidents constitué de Laetitia Baqué et de Julien Lion continue de mener une joyeuse troupe de bénévoles. A leur côté, Camille Ducos (secrétaire), Sylvie Brethes (trésorière) et Carole Dumartin (vice-trésorière) remplissent pour 2024. Après des années de bons et loyaux services, Cécile Duquesne (vice secrétaire) a décidé d'arrêter, nous tenions ici à la remercier.

Après notre Assemblée Générale du 22 mars 2024, le comité des fêtes compte désormais 15 membres.

Amandine Brethes, Alexandre Dedebean, Louis Desmouliès, Thomas Martinet, Sébastien Sourbet, Thibaut Sénéchal et Xavier Barbieri sont toujours présents ; rejoints par Paul Dutoya, Quentin Dauga et Quentin Raynaud. Bienvenue à ces nouvelles recrues !

Le concours de pétanque a fait son grand retour !

La commission pétanque permet toujours aux amoureux du cochonnet et de la bonne humeur de se retrouver les mercredi après-midi aux arènes. Si la pluie s'invite, les jeux de cartes sont de sortie pour quelques parties de belote d'anthologie ! En 2023, cette commission a permis de réorganiser la journée pétanque. Le 11 Juin, notre « bouclier de Prunus » a vu 25 joueurs s'affronter par équipes pour sa conquête. Le midi, le beau temps a permis de réunir 51 convives à l'ombre de parasols bien utiles !



Un bon cru pour les fêtes 2023 !

Les fêtes des 13, 14 et 15 octobre 2023 s'inscrivent dans la continuité de celles de 2022, signant la fin des fâcheuses années COVID. Vendredi soir, 420 convives se sont régalés avec le porcelet pendant que leurs oreilles dégustaient les morceaux de la banda « Lous Faiènces ». Le programme du samedi a permis à la cinquantaine de marcheurs de profiter des paysages de notre belle commune. Le repas du midi organisé par les chasseurs a réuni 200 personnes pour le beafsteack traditionnel. L'après-midi, une bonne vingtaine d'enfants ont pu tenter de récupérer à pleine bouche un œuf caché dans la farine, faire une course en sac et faire d'autres jeux où leurs rires ont fait plaisir. Un peu plus loin, dans les arènes, quelques intrépides s'affrontaient dans un toro-ball qui a connu un succès plus timide que pour sa première édition.

Le soir, 230 personnes dégustaient La paëlla pendant l'excellent concert des Infat's rejoints par l'arrivée surprise des Majoraux qui ont aussi assuré le spectacle. Le dimanche était la journée de l'Harmonie Samadétoise qui a encore assumé son rang lors de la messe en musique, de l'apéritif et de la course landaise. Si le repas du midi a été bien réussi avec 300 personnes à table, la course de l'après-midi a souffert de la concurrence de Gamarde. La défaite de la France en quart de finale de la coupe du Monde de rugby le soir peut laisser un goût amer, mais elle ne saura effacer notre bonheur de vous avoir vu nombreux et notre reconnaissance à tous les bénévoles encore présents.

Merci à tous.



A la fin du mois de mars, Jacky Lafitte s'éteignait. Il était le père fondateur de l'Union Musicale de Samadet, de sa banda « Lous Faiènces », de sa batterie fanfare, de son école de musique. A travers le compte rendu de nos fêtes, chacun peut mesurer l'importance des musiciens dans le succès de nos festivités. Le comité des fêtes tenait à lui rendre hommage. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à toute la famille de l'UMS.



Les féminines en Région 1

Bonjour,

La saison 2022-2023 s'est de nouveau conjuguée au féminin pour nos séniors. En effet, finissant en haut du tableau en fin du championnat, elles retrouvent le chemin des Play off et malheureusement chutent en demi-finale. En 2023-2024, les filles évoluent en Région 1 cette saison avec un changement au niveau du coaching, qui est effectué par Jérémie COMMARIEU.

Après une longue et difficile saison 2022-2023 respectivement en Nationale 3 et Région 2, les équipes 1 et 2 sénior masculin jouent cette année en championnat région 1 et région 3. On notera une fin de saison exceptionnelle que nous ont livrée nos 2 équipes seniors filles et garçons, en effet, bien qu'outsiders, nos équipes fanions ont réussi à créer l'exploit en se qualifiant pour les demi finales de la coupe des landes, dans les arènes de Horsarieu : les filles ont battu l'Adour Dax Basket au terme d'un match insoutenable. Quant aux garçons, ils sont venus à bout de Dax Gamarde Basket, pensionnaires de Nationale 2.

Pour les demi-finales, direction Mont de Marsan, 3 bus de supporters aux couleurs bleues et noires ont pris d'assaut l'espace François Mitterrand.

Quelle ambiance de folie ! Les filles ouvrent le bal contre nos voisines et leurs amies de Coteaux du Luy (Monségur) mais les 2 niveaux qui les séparent font la différence : défaite de 20 points. Quant aux garçons, face à l'équipe de l'ASCH (Serrelous, Sainte-Colombe et Horsarieu) la fin du 1^{er} quart temps nous laisse espérer une issue heureuse mais l'adresse insolente, la défense serrée de ces joueurs aguerris nous éloigne rapidement de la finale. Défaite logique de 31 points. Merci à ces 2 équipes qui nous ont procuré beaucoup de plaisir, ils peuvent être fiers de leur beau parcours dans une coupe des landes 2023 historique pour notre club.



16



Quelques bons résultats chez nos jeunes donnent aussi plus de relief à cette saison 2022-2023. Les U11 Filles et les U15 Garçons sont champions des Landes dans leur catégorie. Il y a également l'équipe U15 Filles qui s'est qualifiée pour le championnat Région 2 (élimination en 1/4 de finale). Cette équipe minime a aussi brillé en Coupe Ghroum mais ont laissé la coupe à HMCB.

Le conseil d'administration tient à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent tous les week-ends dans le club pour encadrer une équipe, tenir la table de marque, arbitrer, tenir la buvette, servir les repas, nettoyer la salle, tenir la boutique du TBC, etc. ...

Si vous souhaitez découvrir le basket, jouer avec les copains, partager de bons moments, n'hésitez pas à rejoindre le TBC en me contactant !

Sportivement, Christelle DARTHOS, Co-présidente

Société philanthropique de secours mutuel



Forte de 22 participants, elle comporte également 3 membres honoraires (M. Darbins, M. Dabescat et M. Ducos). Notre association est dirigée par un bureau composé d'Alain Lailheugue (Président), Alain Lion (trésorier) et Jean-François Dutoya, (secrétaire).

Nous concourons à apporter de l'aide aux familles dans les moments de grande tristesse. En plus de participer aux frais d'obsèques, nous accompagnons les familles en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques. Modestement, nous tentons d'apporter un peu de chaleur humaine dans notre commune. Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE :

06.24.69.04.08

ACCA de Bats



Bilan 2023 :

La chasse est organisée en fonction d'un plan de chasse. Il s'agit d'un instrument de gestion qui vise à « assurer un développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques ». Conformément à ce plan de chasse, 4 sangliers, 13 chevreuils, 2 renards ont été prélevés au cours des battues organisées en 2023. Notre ACCA compte également un piégeur communal (

Quentin Duret) qui permet de réguler la population de corneilles (20 oiseaux ont été chassés en 2023). Enfin, depuis de nombreuses années, la fédération des chasseurs des Landes permet à des personnes d'autres horizons de venir découvrir nos pratiques de chasse à travers le dispositif Addi-chasse. En 2023, 5 chevreuils ont été chassés à l'approche par des amis dans le cadre de ce dispositif.

La régulation des ragondins :

Reconnaisable à ses incisives rouge orange et originaire des régions tempérées d'Amérique du Sud, le ragondin a été introduit en Europe pour sa fourrure. Présent seulement dans quelques départements français lors de son introduction, il a rapidement colonisé toute la France continentale (jusqu'au parc du Château de Versailles !). Cette colonisation s'est faite d'autant plus rapidement que le rythme de reproduction est rapide (la femelle a deux ou trois portées par an de 5 à 7 petits en moyenne) et qu'en Europe, le ragondin n'a pas de prédateurs (dans leur environnement d'origine, les populations sont régulées par les caïmans ou les pumas).

Or, par son mode de vie, le ragondin influence et transforme considérablement son habitat : il favorise l'érosion des berges, il fragilise les fondations des ouvrages hydrauliques; il cause des dégâts aux cultures, il détruit des nids d'oiseaux aquatiques comme le colvert et il peut transmettre des maladies comme la leptospirose. Aussi, il est inscrit dans la liste des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD).

A ce titre, notre ACCA doit aussi veiller à réguler la population de ragondins. En 2023, 18 ragondins ont été chassés.



Énergie batsoise



2023 : une année dynamique

Réunie le 31 janvier 2023, l'Assemblée Générale de notre association a été suivie d'un repas « poule au pot » et sa suite. Gratuit pour les adhérents, ce repas était aussi ouvert aux non-adhérents pour un prix modeste (10 €). L'après-midi s'est poursuivie par quelques parties de carte et autres jeux.

Forte d'adhérents dynamiques et motivés, en 2023, notre association a continué à se réunir tous les derniers mardi de chaque mois. Jeux, Belote ou marche, chacun y trouve son compte et ces moments sont appréciés pour leur convivialité.

Adhérente à la Fédération Départementale de Générations Mouvement, Énergie Batsoise était représentée par Alain Lion, Babette Dupouy et Marie-Claire Pantaingan au Grand Rassemblement du 1^{er} juin à Bélus qui fêtait les 40 ans de la fédération.

Tous les participants y ont trouvé de quoi remplir leur journée : certains privilégiant un musée de la Biodiversité et la marche, d'autres la découverte d'une Abbaye ou d'un artisan sabotier. D'autres encore préférant les jeux (pétanque, cartes...) ; sans oublier le concours de dictée !

L'année s'est terminée par la « Journée belote » organisée le 18 novembre où les personnes du « club pétanque » étaient aussi conviés.

20 participants se sont affrontés pendant que quelques autres sont partis marcher sur le territoire de la commune. Un repas du midi avait permis à tous de se retrouver en commun.



Association diocésaine d'Aire et Dax

2023 : Passage de la flamme de la paix et de l'espérance

En 2023, la conférence des Évêques de France a décidé que l'Église soit présente et accompagne l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Au niveau des Landes, la « Flamme de la Paix et de l'Espérance » a parcouru tout le département. Entre le 5 et le 12 novembre, elle a sillonné les 19 communes de la paroisse Tursan-Sainte-Marie. Le 11 Novembre, rejoignant le cortège arrivé de Payros-Cazautets en tracteurs, une quinzaine d'enfants de Bats ont repris « Paix sur la Terre » de Frédéric François avant de faire un lâcher de ballons sur le parvis de l'église. Quelques uns ont ensuite passé le relai de la flamme à Vielle-Tursan.



Retrouvez toutes les photos de cet évènement ici :

www.pickwick.fr/paroisse-tursan-sainte-marie.html

Visionnez et téléchargez le film de José Daubagna : www.tursanvideo.fr/Flamme.php

Visionnez et téléchargez le concert de Clèdes de José Daubagna : www.tursanvideo.fr/Concert.php

Annathie Passion

De nouvelles créations et des festivals

En 2023, en plus des sollicitations de particuliers pour réaliser des décorations pour des noces, des anniversaires ou autres occasions, nous avons été présents sur plusieurs évènements. Comme en 2022, nous avons pu exposer nos créations sur des marchés d'été du camping d'Eugénie-les-Bains et sur le marché de Poyanne. Nous avons aussi participé au festival des métiers d'art à Seignosse les 3 et 4 septembre 2023. Organisé par l'association Maestri'art, ce fut l'occasion de tisser des liens avec d'autres artisans passionnés et passionnants. Nous y retournerons les 10 et 11 novembre prochains à Tosse. En 2024, nous nous projetons également sur le festival Floc&Rock du 6 juillet prochain à Villeneuve de Marsan.



Pour la partie marqueterie, la maison « Garreau » de Labastide d'Armagnac

nous a sollicité pour réaliser des coffrets de présentation afin de mettre en valeur leurs précieuses liqueurs. Titi poursuit aussi ses nouveautés abordables comme des supports aimantés surmontés de bougeoirs habillés au crochet pour décorer les belles tables.

La création de décorations au crochet est un exercice délicat qui demande patience et minutie, propice à une ambiance zen qui peut intéresser ceux qui souhaitent s'y initier.

Si cela vous tente, n'hésitez pas à nous contacter au 06.30.99.49.70 !

Association cyclotourisme Bats



En 2023, l'Association cyclotourisme s'est retrouvée un peu en sommeil du fait de certains évènements de vie. Les sorties n'ont pas pu s'organiser. Pour autant, chaque cycliste a continué ses virées. A Bats, nombreux sont les cyclistes de tous types. Que vous soyez vélo de route ou V.T.T., balade découverte ou sortie exceptionnelle, l'association cyclotourisme accueille tous les publics. Nous essayons de fédérer toutes celles et tous ceux qui partagent le plaisir cycliste amateur et convivial. N'hésitez pas à contacter Alain Lafitte pour nous rejoindre !

Pèle Mêle

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Garagiste	Méca Tursan (Laurent Martinet)	06.86.87.71.18
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Numérogie karmique	Violette Bouet	06.29.71.34.60
Electricité et multiservices	Elec'Tursan	06.26.14.65.26

Civisme et tri sélectif

Le conseil municipal tient à remercier l'immense majorité des batoises et batsois qui veille à contribuer à la propreté des points tri et des conteneurs d'ordures ménagères. Nous mesurons les efforts demandés à chacun pour réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles que nous mettons dans la poubelle "noire". Depuis que le SIETOM de Chalosse a étendu la consigne de tri, c'est-à-dire depuis que tous les emballages plastiques doivent être déposés au point tri dans la colonne jaune, nous constatons que ce geste de tri devient de plus en plus une habitude pour vous tous et nous vous en remercions encore.

Un plan de développement des points tri est prévu par le SIETOM. Bats devrait être doté d'un point tri supplémentaire à terme (2028). En effet, cette "densification des

points tri" ne peut se mettre en oeuvre que de manière progressive sur le territoire du SIETOM de Chalosse puisque cela demande d'acheter de plus en plus de camions spéciaux dont le prix est particulièrement élevé.

En attendant, il peut y avoir des semaines au cours desquelles la colonne jaune se retrouve saturée.

En pareil cas, pour éviter de déposer vos déchets triés au pied des conteneurs, nous vous invitons à les conserver un petit temps en attendant que le SIETOM vienne vider les points tri. Vous pouvez aussi signaler que le point tri est saturé avec le bouton "Signaler" de l'application Intramuros. Prévenu par nos soins, le SIETOM veille à modifier autant que faire se peut les tournées pour vidanger les colonnes de tri et garder des sites propres.

Il peut également arriver que des déchets encombrants soient déposés au pied des colonnes de tri. Nous rappelons que la déchetterie de Geaune est prévue pour collecter ces déchets.



19



BROYEZ ET RÉUTILISEZ VOS VÉGÉTAUX À DOMICILE



Le SIETOM met à disposition
GRATUITEMENT
un broyeur à végétaux
aux particuliers sur inscription
sur [HTTPS://SIETOMDECHALOSSE.FR](https://sietomdechalosse.fr)



Qui peut et comment l'emprunter ?

Tout particulier qui réside sur notre territoire :

- s'inscrit sur notre site internet et dépose un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- identifie la période de réservation (maximum 7 jours)
- choisit le lieu de retrait : Hagetmau  ou Bégaar  L'arbre à pain
ou Caupenne 
- récupère et restitue le matériel avec signature d'un contrat

En cas de non retour ou de casse, le matériel sera facturé.



Quelles utilisations ?

- Pour broyer vos branchages de feuillus de diamètre inférieurs à 4 cm
- Pour utiliser le broyat pour pailler et composter

Les idées reçues sur le tri et le recyclage

Les Français sont mauvais trieurs

VRAI et **FAUX**

89% déclarent trier leurs emballages et papiers

mais

seuls **51%** trient partout et tout le temps. Bonne nouvelle, cette part progresse tous les ans !



Les Français jugent le tri inutile

FAUX

93% des Français jugent le tri utile pour agir contre la dégradation de l'environnement³.

Et plus de la moitié des Français, dont **70%** des 18-24 ans, souhaite en faire plus qu'avant².

On culpabilise le consommateur alors que les entreprises ne font rien

FAUX

Les entreprises financent en moyenne **73%** des coûts de la collecte et de tri des emballages et papiers via le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur.

Elles sont également accompagnées par Citeo pour écoconcevoir leurs emballages afin de réduire leur impact environnemental.

Un emballage doit être parfaitement propre pour être recyclé

FAUX

Il est inutile de laver les emballages

avant de les déposer dans le bac de tri, il suffit de bien les vider !



Les emballages ne servent à rien

FAUX

L'emballage est utile

Il protège, garantit la sécurité alimentaire, facilite le transport et c'est un support indispensable d'informations. Il faut aller vers un « juste » emballage, réduit à sa stricte fonctionnalité.



Le recyclage contribue à protéger la planète

VRAI



Grâce au recyclage des emballages, **2,2 millions de tonnes de CO₂** sont évitées chaque année¹ !

C'est inutile de trier, tout est envoyé en Asie

FAUX

99% des emballages sont recyclés en France et en Europe*

1% ailleurs dans le monde*



* Pour la France métropolitaine

On ne peut pas mettre tous les emballages dans le bac de tri

VRAI et **FAUX**

Grâce à la simplification du geste de tri, plus de deux Français sur trois peuvent désormais déposer TOUS leurs emballages (plastique, métal, papier, carton, verre...) dans les bacs de tri. À l'horizon 2023, tous les Français seront concernés.



Pour savoir si vous êtes concernés, téléchargez gratuitement l'application Guide du tri de Citeo qui vous aide à faire le bon geste en cas de doute !

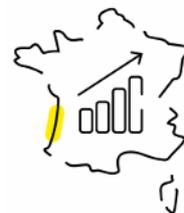
La France est très en retard sur le recyclage des emballages

FAUX

Attention aux comparaisons hâtives !

Les modes de calcul varient d'un pays à l'autre.

La France est dans la moyenne européenne et présente un bilan global positif, en progrès :



72% des emballages sont recyclés soit près de **30 points de plus** qu'il y a 20 ans.

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

CITEO

Suivez-nous sur



www.citeo.com

Carte d'identité et passeport



La mairie de SAMADET est équipée du dispositif de demande de carte d'identité et de passeport.

Renseignements et prise de rendez-vous rapide au 05.58.79.11.56.

Inventaire participatif du patrimoine sportif



À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Département, labellisé « Terre de jeux 2024 », s'investit et s'engage pour le développement du sport pour tous dans une démarche durable.

Il coordonne une opération d'inventaire du patrimoine sportif landais, en lien avec le Musée national du Sport, associant les musées des Landes, les fédérations sportives et les habitants du territoire dans une démarche participative.

Dans sa volonté de mieux connaître, préserver et transmettre ses richesses historiques et culturelles, le Département vous invite à partager les témoignages de l'histoire du sport dans les Landes, qu'il s'agisse d'archives historiques ou photographiques, d'objets

emblématiques, d'œuvres d'art, de ressources ou d'équipements sportifs.

Vous pouvez envoyer une photographie et une petite description à inventairedusport@landes.fr

A partir du 20 Juin 2024, les archives départementales organisent également une exposition « Les Landes, le plus beau terrain de sport ! Histoires et partages ». Temps fort de la programmation, l'exposition sera lancée le jeudi 20 Juin lors d'une journée avec des visites guidées exceptionnelles, des visites-rencontres avec des chercheurs ou sportifs. Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Landes et le Village Olympique Itinérant Landais Accessible à Tous organiseront des animations plein air et sportives sur le parvis des Archives.

Plus d'informations : archives.landes.fr rubrique « Actualités »



22

Don de sang

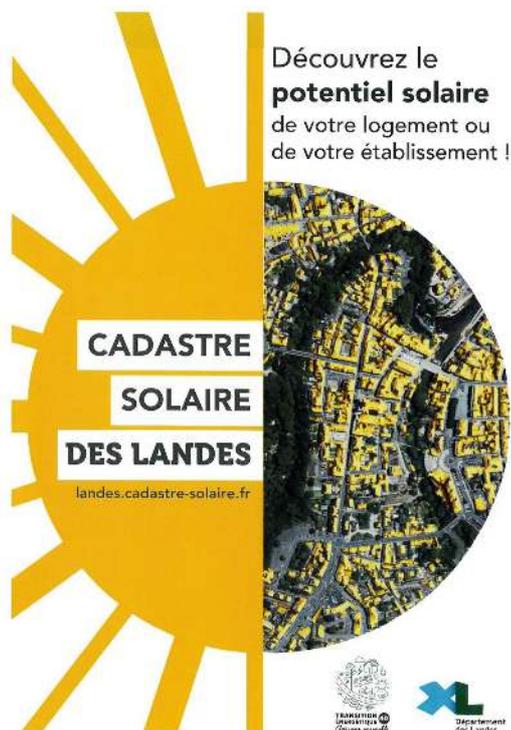
DON DE SANG
C'EST FACILE DE SAUVER DES VIES

AVEC L'APPLI « DON DE SANG », RETROUVEZ EN UN CLIC :

- ✓ Le calendrier de vos rendez-vous.
- ✓ Le lieu de don le plus proche pour prendre rendez-vous facilement.
- ✓ Le test d'autoévaluation, pour savoir si vous pouvez donner dès maintenant. Il sera complété lors de l'entretien préalable au don réalisé sur place avec le personnel habilité.
- ✓ Votre carte donneur à partir de votre 2ème don.



Cadastre solaire



Le Conseil Départemental des Landes a mis en ligne un site qui répertorie tous les toits de toutes les constructions du territoire pour renseigner sur le potentiel solaire des constructions.

Vous pouvez y accéder gratuitement sur le site <https://landes.cadastre-solaire.fr/>

Le potentiel solaire correspond à l'énergie solaire reçue par une toiture sur une année complète. Il se mesure en kilowatts-heures par mètre carré. Le potentiel solaire représente l'énergie disponible, sans faire d'hypothèse sur la façon dont cette énergie sera exploitée, ni avec quel rendement elle pourra être utilisée.

En aucun cas les données du cadastre solaire ne sont vendus à des tiers, que ce soit pour des fins de démarchage commercial ou autre.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance face aux actions de démarchage. En cas de doute n'hésitez pas à contacter votre agence France Rénov' la plus proche.

CAUE des Landes

QU'EST-CE QUE LE CAUE ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Landes est une association départementale chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Il a été créé à l'initiative du Conseil départemental en application de la loi sur l'architecture de 1977. Il est essentiellement financé par une part de la taxe d'aménagement.

Le CAUE est un organisme indépendant qui s'adresse à tous : particuliers, professionnels, élus ou encore jeunes publics. Par ses actions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation, le CAUE des Landes remplit une mission de service public.

UN ARCHITECTE-CONSEILLER POUR VOUS GUIDER

Un architecte-conseiller du CAUE des Landes vous reçoit, sur rendez-vous, lors de permanences dans une commune près de chez vous. Il peut également s'entretenir avec vous par téléphone, mail ou visioconférence.

Il n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre*, mais il intervient en amont de votre projet architectural pour vous accompagner notamment, dans :

- l'adaptation de votre logement prenant en compte les questions de performances énergétiques, de choix des matériaux, d'agencement intérieur, etc. ;
- l'intégration d'une construction neuve dans un contexte paysager, la volumétrie, l'orientation, etc. ;
- la réglementation (règlements d'urbanisme, normes, démarches administratives, etc.).

* La maîtrise d'œuvre qualifie celui ou ceux qui conçoivent et dirigent la construction d'un édifice.

BIEN PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS

Pour bénéficier d'un conseil optimal, n'oubliez pas d'apporter tous les documents utiles à la compréhension de votre projet :

- extrait cadastral ou plan de géomètre ;
- photos du bâtiment existant (façades), du terrain (environnement) ;
- plans existants ;
- croquis ou esquisses du projet ;
- règlements d'urbanisme ;
- documents administratifs (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

Contactez-nous !

Photo de couverture
Maison à Pimbo
© CAUE 40



UN PROJET DE CONSTRUCTION, UNE RÉNOVATION, UN AGRANDISSEMENT ?
Consultez gratuitement un architecte-conseiller

40 Landes
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

**155, rue Martin Luther King
40 000 MONT-DE-MARSAN
05 58 06 11 77
contact@caue40.com
caue40.com**

SUR RDV
Dans une permanence près de chez vous !

ÉLUS PARTICULIERS PROFESSIONNELS

23

C'était il y a 100 ans... en 1923

ETAT-CIVIL

Naissances :

Pantaignan Pierre Marcel né le 10 avril 1923, fils de Pantaignan Victor, propriétaire 35 ans et de Lafitte Henriette Marceline dite Julie, ménagère 26 ans du Rouan.

Bréthoux Marie Paulette née le 13 juin 1923 à Peyroulet, fille de Bréthoux Pierre, tonnelier 25 ans et d'Elvina Saint-Pé née à Vielle 21 ans.

Duviella Paul né le 28 août 1923 au Cousin, fils de Duviella Jean-Baptiste, cultivateur 35 ans né à Urgons et de Descazeaux Marie, 35 ans né à Bats.

Lamarque Pierre Marcel né le 27 octobre 1923 à Maisonnave, fils de Lamarque Pierre 28 ans, propriétaire né à Bats et de Maguerite Lafenêtre 28 ans, née à Pécorade.

Fesancieux Paulette née le 7 novembre 1923 au Pinon, fille de Jean Fesancieux, agriculteur 25 ans né à Doazit et de Pantaignan Marie, ménagère 26 ans née à Bats.

Mariages :

Le 6 février 1923, **Saint-Germain François** du Placiat né à Bats menuisier 24 ans et **Pantaignan Marie Catherine** du Peyre 19 ans.

Le 25 octobre 1923, **Jean Tuquet** 35 ans né au Boucau adjudant au 14^{ème} régiment de tirailleurs coloniaux et **Saubusse Marie** 21 ans née à Bats.

Décès :

Le 01/02/2023, **Brèthes Marie**, née à Buanes 66 ans.

Le 18/02/1923, **Castaing Jean**, cordonnier né à Bats 57 ans.

Le 09/04/1923, **Dufau Anne épouse Brèthes**, née à Aubagnan 57 ans.

Le 28/06/1923, **Pantagnan Barthélémy**, cultivateur né à Urgons 70 ans.

Le 15/07/1923, **Bréthoux Pierre**, né à Bats tonnelier 25 ans (père de Bréthoux Marie Paulette née le 13 juin 1923. Il avait été blessé au front en 1918).

Le 14/09/1923, **Castaing François**, né à Bats cultivateur 92 ans.

Le 06/12/1923, **Lalande Marie épouse Morganx**, née à Bats 82 ans

Le 08/12/1923, **Momas Jeanne veuve Palazzo**, née à Bats 87 ans.

L'école de notre village : toute une histoire

24

En 2023, d'importants travaux ont été réalisés à l'école maternelle de Bats. Depuis le début du 19^{ème} siècle, l'organisation de l'enseignement est une préoccupation constante de la municipalité.

L'école des garçons

En 1832, point de bâtiment communal destiné à l'enseignement primaire. L'instituteur Pierre Laborde enseignait et se logeait dans une maison d'habitation du village où il n'accueillait que les garçons. Ses successeurs lassés de se loger et de tenir école dans « deux mauvaises chambres petites et en mauvais état » louées par la commune à un particulier réclamèrent une véritable maison d'école. En 1840, le maître d'école Guillaume Barate écrivit au préfet et la commune finit par acquérir une habitation qui devint la première maison d'école communale, elle abrite aujourd'hui les deux logements communaux.

En 1842, la commune versait à l'enseignant un traitement annuel fixe de 200F payé en partie par une imposition extraordinaire et pour le complément par des aides du département et de l'état. L'école était payante sauf pour les plus pauvres. Les familles versaient à l'enseignant une rétribution de 6F par an pour un débutant et 7F par an pour un enfant écrivant. Le conseil municipal dressait la liste de ceux qui devaient être accueillis gratuitement. La loi Guizot de 1833 organisait le système scolaire public et encourageait toutes les communes à ouvrir une école de garçons mais l'école n'était pas obligatoire. Les difficultés financières étaient constantes :

- En 1843, l'instituteur, M. Comieu, nommé depuis quatre mois n'avait toujours pas reçu son salaire fixe suite à un problème administratif, la commune lui alloua 66,66 F à titre de gratification.

- En 1844, la commune reçut un secours de 30F accordé sur le produit des amendes de police correctionnelle ; cette somme fut utilisée pour équiper l'école du matériel de première nécessité qui manquait : une méthode de lecture, un tableau noir, une table à pupitre pour les enfants qui écrivaient, quelques bancs et une 2^{ème} table à l'usage de l'instituteur.

En 1852, la contribution devenue mensuelle était de 50 centimes pour un enfant n'écrivant pas et 1 F pour un enfant écrivant. Elle était encaissée par la commune. L'enseignant recevait toujours un traitement fixe annuel de 200F et des indemnités complémentaires pour atteindre le revenu minimum global de 600F fixé par la loi Falloux

de 1850 qui imposait une école de garçons dans toutes les communes quel que soit le nombre d'habitants. Une subvention conséquente permettait à la commune de financer ce montant.

De 1848 à 1872, le maître d'école était Pierre Rigobert Malet né à Bats (ascendant d'Alain Lion). Il est décédé en 1872 à l'âge de 45 ans.

Les lois Jules Ferry 1881-1882 rendirent l'école laïque gratuite et obligatoire, la rétribution scolaire était supprimée. En 1882, la salle de classe des garçons déménagea dans un bâtiment neuf construit à l'arrière de la maison d'école (le petit foyer actuel).

L'école des filles

En 1861, un Batsois Jean Despons dit Pié épousa Jeanne Castets native d'Aubagnan domiciliée à Monségur qui était institutrice. Ils s'installèrent maison Placiat et une école de filles fut ouverte dans cette habitation. Jeanne fournissait donc son logement et sa salle de classe et percevait un salaire de 50F par an. En 1875, étant donné son minime salaire, la commune lui octroya 50 F supplémentaires « à titre d'indemnité et d'encouragements pour les efforts fournis ». Des subventions exceptionnelles permettaient certaines années d'améliorer son salaire. Elle exerça jusqu'en 1881. La commune dut ensuite louer à ce même Jean Despons, pour la nouvelle institutrice, un nouveau local comprenant une chambre à coucher, une cuisine et une salle de classe pour 60 F par an. En 1883, le maire Jean Despons (Jeannon) fit faire 1 table, 2 bancs et 1 petit bureau pour l'école de Mlle Commarieu qui n'avait pas de mobilier scolaire. Il paya ces objets sur ses deniers mais se remboursa un peu plus tard sur un secours octroyé par le préfet. Des secours étaient fréquemment demandés pour le paiement du loyer. Cette école comptait 20 filles en 1884.

En 1887, Bats faisait partie des 6 communes des Landes de moins de 401 habitants à avoir une école pour les filles, cette classe fut transformée en 1888 en classe enfantine mixte qui accueillait les enfants de 4 à 7 ans. En 1889, cette classe comptait 27 élèves dont 5 de moins de 5 ans : 15 garçons et 12 filles. L'école des grands en comptait 18 : 10 garçons et 8 filles.

L'école mixte à classe unique

En 1889, l'administration (préfet et inspecteur) proposèrent la suppression de la classe enfantine. L'inspection académique constatant un fort absentéisme chez les grands notamment l'été et considérant qu'une classe pouvait accueillir 40 élèves sans les moins de 5 ans, le 4 juillet 1889, la classe enfantine fut fermée ; il restait donc une classe unique mixte. Une maîtresse de couture intervenait pour initier les filles aux travaux d'aiguille, la commune lui versait une indemnité de 60F. De 1902 à 1910 ce fut la mère de l'instituteur M. Fabrie puis sa femme. En 1947, il s'agissait d'Alice Castaing dite La petite Alice.

Un poêle à bois cylindrique trônait au centre de la salle de classe, le bois pouvait être apporté par les parents ; le préau et les toilettes étaient établis au fond de l'actuelle place de l'école sur un terrain acheté en 1922 à J.B. Despons. Les enfants habitant loin de l'école apportaient leur gamelle et mangeaient sous le préau ou dans la salle de classe, certains mangeaient dans des familles du bourg amies ou parentes.

L'administration encourageait la commune à se doter d'une école plus confortable. Les rapports du Conseil Général sur l'instruction primaire indiquaient en 1924 : « La municipalité de Bats attend des jours meilleurs pour construire une école », en 1925 : « A Bats-Tursan où dure une vieille école, l'institutrice (Mlle Perrenx) a

su organiser une fête où la quête a produit 460 F, tout de suite utilisés pour l'achat de matériel ; une nouvelle fête permettra de créer une bibliothèque ».

Ce n'est qu'en 1953 que la commune acquit une parcelle de terrain appartenant à M. Bellocq pour le prix modique de 500F, somme qui suivant les indications du vendeur devait être reversée à la caisse des écoles. L'école actuelle fut construite, en 1955, sur ce terrain.

Inauguration du groupe scolaire Raymond Bellocq (1957?)



Devant : Maryse Lafitte-Desmoulies, Annie Despons, M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
2ème rang : Marcel Despons, maire et M. Lafenêtre, Conseiller Général

BATS-TURSAN

Inaugurations en grande pompe

Samedi, Henri Emmanuelli est venu dans la commune en compagnie du préfet des Landes, M. Martin, pour inaugurer l'école et la mairie



MM. Martin, préfet des Landes, Cabé, premier vice-président du Conseil général, Emmanuelli, Jouguet, maire de Bats-Tursan et Sarramagnan, conseiller général, se sont donné rendez-vous à Bats-Tursan (Photo Jean-Louis Duzert, « Sud-Ouest »)

Mme de Nattes inspectrice de l'Education nationale, Bernadette Marsan institutrice

1994

Le regroupement scolaire

En 1979, l'école de Bats se regroupa avec celle d'Aubagnan : les enfants de 4 à 7 ans des 2 villages étaient scolarisés à Bats, les plus grands à Aubagnan. Mme Jouguet effectuait le ramassage scolaire, une cantine fut créée dans chaque village, la cuisine se faisait à Bats dans un local situé dans le bâtiment de l'actuelle mairie.

Plus tard, des travaux de rénovation furent entrepris au groupe scolaire actuel : ravalement, chauffage, isolation, menuiserie.

En 1999, le regroupement s'élargit à Vielle et l'école de Bats fut transformée en école maternelle.

1965



26

3ème rang de gauche à droite : Françoise Ducos, Dédé Lailheugue, Bernard Pantaignan, Maurice Beyris, Jean-Jacques Dutoya, Elisabeth Delacourt, Michèle Montblanc, Jacqueline Darzacq, Régine Destenave, Marceline Delacourt
2ème rang de gauche à droite : Christian Maurin, Patrick Lafitte, Josy Despères, René Lion, Alain Lafitte, Patrick Destenave, Roland Maurin, Alain Destenave, Bernadette Duvignau, Aline Darzacq, Jean-Louis Duvignau
1er rang de gauche à droite : Chantal Beyris, Annie Lailheugue, Didier Lafitte, Martine Mora, Sylvie Duvignau, Michel Vidot, Evelyne Vidot, Arlette Lailheugue, Nicole Montblanc, Roselyne Lion

1950



- 1 : Maïtée Proères, Henri Morganx, Pierrette Dabescat, Maïté Barrouillet, Janine Dumartin, Denise Laferrère, Georges Dabescat, Marie-Claire Laferrère
- 2 : Marie-Paule Perrenx, Marie-Hélène Monségur, Julien Darbins, ?, Guy Desmoulies, André Lailheugue, Jean Desmoulies, Marie-Rose Morganx, Michèle Dabescat
- 3 : Jean-Paul Perrenx, ?, Michel Destenave, Marilyns Castets, Claudine Verdier, Jean-Claude Verdier, Annie Despons, Marie-Josée Proères, Jacqueline Barrouillet, Michel Dunogué



Voyage scolaire à Capbreton 1935

- 3ème rang : René Pantaignan (Jouan), Jean Pantaignan (Peyre), Marcelle ?, Jean Lafitte, Mme Fontan, le chauffeur, Margot ? (fille d'Elina du Sisclé), Pierrot Dumartin
- 2ème rang : Félicia Montblanc, Simone Darzacq, Jacqueline Trémoulet, Suzanne Labat, Lucienne Desmoulies, Paul Duviella, ?, ?, Camille Gracianette, Henri Dourthe, Jean-Paul Dubos, Pierre Pantaignan
- 1er rang : Denise Labat, Odette Pantaignan, Marie-Rose Lafferrère, Yvonne Duvignau, Marie-Rose Tuquet, Denis Saint-Germain, Renée Duvignau, Jeanne Dupont (Pié)

Article rédigé par la commission patrimoine (comité des fêtes)

